

Conseil municipal

Séance du 17 septembre 2025

Budget 2026

Exposé des motifs

Intervention de M. NOVELLE

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal,

Pour le budget 2026, le Conseil administratif a souhaité changer la formule. Ce choix devra permettre à ce Conseil de mieux appréhender le budget dans sa globalité avant son étude en détail dans les commissions concernées.

Nous vous distribuons ce soir un projet de budget 2026 que nous allons présenter dans les grandes lignes. A l'issue de cette séance, vous voudrez bien nous rendre le document.

Comme nous le répétons chaque année, les Communes sont tributaires, pour établir leur budget, des estimations fiscales transmises par le canton. Ces estimations sont remises, par l'administration fiscale cantonale, à trois reprises entre mars et octobre. L'établissement du budget est donc un travail qui s'étend sur plusieurs mois et nécessite continuellement des ajustements en fonction des estimations précitées, mais également des différentes charges que la Commune ne maîtrise pas, comme les différents groupements ou fonds intercommunaux.

Les points relevant de ce projet de budget 2026 sont :

1. Equilibre

D'années en années, les différents exécutifs de la Commune d'Aire-la-Ville se sont imposés comme feuille de route de toujours présenter un budget à l'équilibre, bien que la loi permette de présenter un budget déficitaire. Le projet de budget 2026 qui vous est présenté ce soir, est donc à l'équilibre.

2. Recettes fiscales

Globalement, les estimations des recettes fiscales à fin juillet, tant des personnes morales que physiques, sont en baisse entre 2025 et 2026 de CHF 111'000.00.

3. Péréquation

En revanche, sur la base des informations remises en juillet, les estimations, entre les budgets 2025 et 2026, des fonds de péréquation intercommunale et de péréquation des ressources sont en hausse de CHF 175'417.00.

4. Fondation communale pour le chauffage

Ce dossier de la Fondation communale pour le chauffage a été l'objet de nombreux débats en 2024 et 2025, par ce Conseil, pour aboutir à une décision de la commission finances, en avril 2025.

Nous n'allons pas reprendre ce sujet ce soir, mais nous pouvons vous confirmer que le Conseil municipal sera donc amené à se prononcer prochainement sur ce dossier.

En ce qui concerne l'élaboration du projet de budget, depuis 2018, la Commune verse un soutien financier annuel de CHF 40'000.00 pour permettre à la Fondation de boucler ses comptes.

Ce dossier nécessitant encore quelques temps avant de pouvoir être finalisé et offrir une autonomie financière à la Fondation, le Conseil administratif a décidé de maintenir au budget 2026 ce soutien de CHF 40'000.000, qui pourra ou pas être utilisé.

5. Charges

L'augmentation des charges est maîtrisée entre les budgets 2025 et 2026 et représente CHF 148'000.00, soit moins de 2,5% du budget 2026.

Nous pouvons expliquer dans les grandes lignes l'augmentations de certaines rubriques. Volontairement, nous n'abordons pas les rubriques en baisse :

- Charges liées au personnel : augmentation statutaire
- Entretien des bâtiments : différentes interventions pour environ CHF 52'000.00

- Entretien des terrains de sports : différentes interventions pour environ CHF 67'000.00
- Crèche : augmentation de CHF 53'600.00
- Amortissements : une augmentation de CHF 26'000.00

Chaque commission aura le loisir d'étudier le détail des rubriques et propositions du Conseil administratif.

6. Amortissements

Au niveau des amortissements, il convient de rappeler que leur niveau reste globalement faible et stable.

Les comptes finaux des investissements prévus en 2025, à savoir la rénovation de la toiture de l'ancienne école et salle Duvillard, ainsi que la rénovation du revêtement et des bordures de la patinoire inline, seront bouclés et le montant exact des amortissements pourra peut-être être déjà intégré au budget 2026. Cependant et pour rappel, le montant de l'investissement pour les travaux de la toiture a été augmenté pour intégrer le photovoltaïque. Le montant de l'amortissement en 2026 a été adapté et a passé de CHF 16'700 (première estimation sans le photovoltaïque) à CHF 28'400 (avec photovoltaïque).

Aux amortissements connus en 2025, vient s'ajouter un nouvel amortissement de CHF 14'375 (acquisition de matériel) qui fera l'objet d'une étude détaillée en commission bâtiments.

7. Conclusion

Le Conseil administratif souligne que le projet de budget 2026 qui est présenté ce soir et qui sera étudié en détail en commissions, intègre l'ensemble des besoins de l'administration communale tant concernant le personnel que l'entretien des espaces et bâtiments tout en maintenant l'ensemble des prestations à la population et soutiens habituels, même en augmentant certains.

Le Conseil administratif espère que vous lui accorderez un bon accueil.

Le Conseil administratif remercie également M. ROCH (conseiller financier et directeur de la fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl) et Mme SNEIDERS, Secrétaire générale, qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget 2026.

Le Conseil administratif propose donc aux membres du Conseil municipal le renvoi de ce projet de budget 2026 en commissions pour l'étude détaillée.